

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 21 Déc 2015
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5320

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

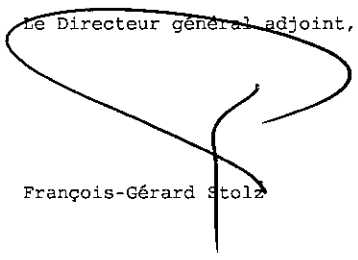
----- Unité de formation : PROPEDEUTIQUE : CHIMIE - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 021224U21X1
Domaine : 001 Formation générale-SE:math, sciences, francais, insertion..

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


François-Gérard Stolz

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

PROPEDEUTIQUE : CHIMIE -CONVENTION (1)

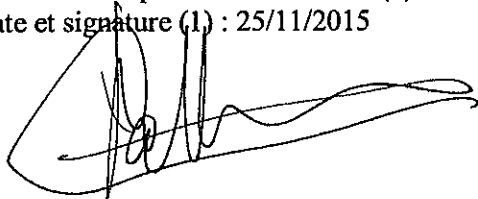
CODE DE L'U.E. (2): 0212 24 U21 X7	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):	001
------------------------------------	-----------------------------------	------------

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) ROBERTO GALLUCCIO

Date et signature (1) : 25/11/2015



¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page(s) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (2 page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours (1)</u>	<u>Classement du(des) cours (1) (5)</u>	<u>Code U (1) (5)</u>	<u>Nombre de périodes (1)</u>	<u>Code fonction (1)</u>
CHIMIE	CG	A	29	Chimie
Part d'autonomie		P	7	
Total des périodes			36	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 07/12/15.....Signature :

Pour Mr Léonard IGC
J. Soblet

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

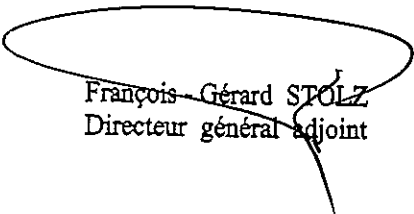
- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant qui souhaite entamer des études supérieures :

- ◆ de développer l'aptitude à formuler un raisonnement dans le cadre d'une démarche scientifique ;
- ◆ de résoudre une situation-problème nouvelle en exploitant les compétences acquises dans l'enseignement secondaire supérieur ;
- ◆ d'explicitier les principes de réactivité des substances chimiques rencontrées dans la vie courante.

COPIE CONFORME



François-Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ analyser les composants d'une situation ;
- ◆ modéliser une situation ;
- ◆ restituer des connaissances ;
- ◆ se référer à des notions acquises pour les intégrer dans le traitement d'une situation ;
- ◆ organiser un ensemble d'informations ;
- ◆ appliquer un ensemble d'informations à la résolution d'un problème ;
- ◆ interpréter des solutions.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « ESS – SCIENCES 1 » code 021501U21D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'applications techniques rencontrées dans le milieu professionnel :

- ◆ de distinguer les phénomènes chimiques des phénomènes physiques et de les classer au sein de chaque type ;
- ◆ de confronter différents modèles aux données fournies et/ou observées afin de sélectionner le plus adéquat.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de clarté et de rigueur dans la modélisation,
- ◆ la pertinence du choix du modèle retenu.

4. PROGRAMME

Chaque notion sera abordée en favorisant une démarche d'apprentissage scientifique, afin de rendre l'étudiant capable :

- ◆ de découvrir et analyser la réalité ;
- ◆ de comparer des faits observés en vue de leur classement ;
- ◆ de questionner et formuler des hypothèses ;
- ◆ de pratiquer la vérification expérimentale ;
- ◆ d'induire des lois ;
- ◆ de construire des modèles ;
- ◆ d'utiliser des outils conceptuels pour vérifier, grâce à un raisonnement déductif, leur pertinence par rapport à la réalité.

Ces capacités seront développées et exercées à l'occasion de l'étude des points de programme suivants donnés à titre indicatif.

Chimie - théorie

- ◆ Etats de la matière :
 - ◆ modèle de l'atome,
 - ◆ classification périodique des éléments et interprétation du tableau périodique,
 - ◆ mélanges et corps purs,
 - ◆ ions,
 - ◆ isotopes,
 - ◆ liaisons chimiques.
- ◆ Structure de la matière :
 - ◆ gaz parfaits,
 - ◆ gaz réel,
 - ◆ état liquide,
 - ◆ état solide.
- ◆ Nomenclature des composés minéraux :
 - ◆ corps constitutifs de la matière.
- ◆ La réaction chimique :
 - ◆ masse atomique,
 - ◆ notion de mole,
 - ◆ stœchiométrie des réactions,
 - ◆ types de réactions.
- ◆ Réactions d'oxydoréduction :
 - ◆ nombres d'oxydation,
 - ◆ tables de potentiel redox.
- ◆ Les équilibres chimiques :
 - ◆ lois des équilibres,
 - ◆ déplacement de l'équilibre.
- ◆ Les acides et les bases :
 - ◆ forces des acides et des bases,

- ♦ équilibre acido-basique,
- ♦ pH des solutions.
- ♦ **Eléments de chimie organique :**
 - ♦ **structure et nomenclature des hydrocarbures,**
 - ♦ **structure et nomenclature des fonctions aldéhydes, cétones, alcools, acides carboxyliques, esters et amines.**

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation :

« Propédeutique : Chimie - convention »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
0212 24 021X7	001	« Propédeutique : Chimie - Convention »			NEANT